



# Commune de Leysin

Leysin, le 14 octobre 2009/BI/nm

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1854 LEYSIN

## **PREAVIS NO 15/2009 - Urgence demandée**

### **Remplacement d'un collecteur d'eaux usées au lieu-dit " En Caudraule "**

Délégué de la Municipalité : M. Richard Calderini, Municipal

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

#### **1.- Préambule**

Lors de la dernière séance du Conseil communal, la Municipalité a expliqué pour quelles raisons la partie supérieure de la route de Crettaz est restée dans un état peu praticable et que le collecteur communal d'eaux usées en tuyau ciment Ø 30 cm. traversant les parcelles RF nos 535, 1736, 4078, 4077, 542 et 1246 s'est affaissé depuis la chambre située sur la parcelle no 535 jusqu'à la parcelle no 4078.

De nombreuses causes sont à l'origine de l'affaissement du collecteur d'eaux usées (EU) et de la quasi destruction de ce tronçon de la route de Crettaz. Celles-ci sont la conséquence d'avoir construit une route sans fondements ou sans fond d'encaissement, d'avoir laissé rouler des véhicules toujours plus gros et plus lourds, notamment pour le transport de la neige, lors de nombreuses déviations de la circulation pendant des chantiers communaux (Avenue Rollier, Virage du Nord, réaménagement carrefour Place du Marché), lors des constructions des nombreux chalets le long des routes de Crettaz, Avouillon et de Clos Soleil, ainsi que pour les détournements lors de grands événements touristiques et sportifs (VTT, Tour de Romandie, etc.) et bien d'autres.

Ce collecteur s'est affaissé de plusieurs centimètres, les eaux usées ne s'écoulent donc plus normalement et s'accumulent à hauteur de la traversée de la route communale DP 1055. Ce phénomène a pour conséquence de refouler les EU dans le dernier chalet construit sur la parcelle no 4002 et de menacer aussi les autres chalets du quartier.

Les travaux indispensables d'urgence concernent la pose d'un nouveau collecteur en PVC Ø 315 mm entre la chambre "D" sur la parcelle no 535 et la nouvelle chambre sur la parcelle no 1246, dont le tracé emprunte un tronçon du DP 1055.

Du fait de ces travaux, il est également prévu, dans les années à venir, de remplacer le collecteur d'eaux claires (EC) existant en tuyau ciment Ø 30 cm par la pose d'un tuyau en PVC Ø 630 conformément au PALT<sup>1</sup>, ainsi que la conduite d'eau potable, et de rénover le fond d'encaissement de la route et sa surface de roulement. Ce projet fera l'objet d'un nouveau préavis en 2010.

## **2. Caractéristiques techniques**

La chambre EU existante sera rénovée sur la parcelle no 535, permettant ainsi la reprise des eaux usées arrivant des Esserts. Un collecteur EU en PVC Ø 315 sera posé avec un enrobage béton CP 200 kg/m<sup>3</sup> à une profondeur variable de 150 cm. à 350 cm. Il sera posé dans le DP 1055 afin de ne pas toucher les parcelles nos 542, 4077 et 4078.

Afin de garantir qu'aucun raccordement intermédiaire ne soit oublié, un contrôle au moyen d'une caméra a été effectué sur la partie affaissée du collecteur existant. Sa démolition sur la partie la plus dégradée en amont, y compris sur la chaussée de la route de Crettaz, évitera son effondrement futur.

## **3. Coût des travaux et financement**

Le projet général des travaux a été élaboré par un bureau d'ingénieurs qui œuvre régulièrement pour la Commune de Leysin. Les travaux seront exécutés par des entreprises privées.

Le devis estimatif des travaux, basé sur des soumissions rentrées, se présente de la manière suivante :

➤ Travaux de génie civil	fr.	119'123.--
➤ Prestations géométriques	fr.	1'500.--
➤ Frais administratifs et techniques	fr.	15'500.--
➤ Divers et imprévus 10%	fr.	<u>13'500.--</u>
➤ Sous-total HT	fr.	149'623.--
➤ TVA, 7.6%	fr.	<u>11'377.--</u>
➤ Total général (TVA incluse)	fr.	<u><b>161'000.--</b></u>

Pour financer cette dépense, la Municipalité envisage de recourir à un crédit bancaire aux meilleures conditions du marché.

<sup>1</sup> PALT : Plan à long terme des canalisations

#### **4. Planification**

Dans le but de prévenir tous autres dégâts pouvant survenir aux constructions existantes en cas d'évènements météorologique violents, la Municipalité a confirmé le mandat pour l'exécution **urgente** des travaux **le mardi 13 octobre 2009**.

#### **5. Adéquation avec le Plan directeur communal**

Les travaux envisagés correspondent parfaitement aux objectifs et mesures fixés dans le Plan directeur communal, au chapitre 3.4.3 relatif au maintien des équipements publics et des réseaux d'infrastructures techniques.

#### **6. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN DANS SA SEANCE DU .....

Vu le préavis municipal d'urgence no 15/2009 du 14 octobre 2009

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour


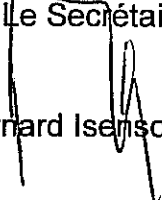
#### **DECIDE**

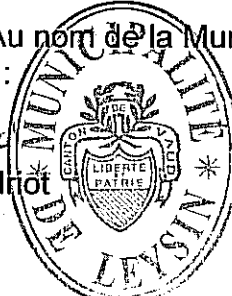
1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 161'000.-- TTC, pour le remplacement d'un collecteur d'eaux usées au lieu dit "En Caudraule"
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de crédit de fr. 161'000.-- auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, remboursable en 15 ans au maximum,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 12 octobre 2009 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

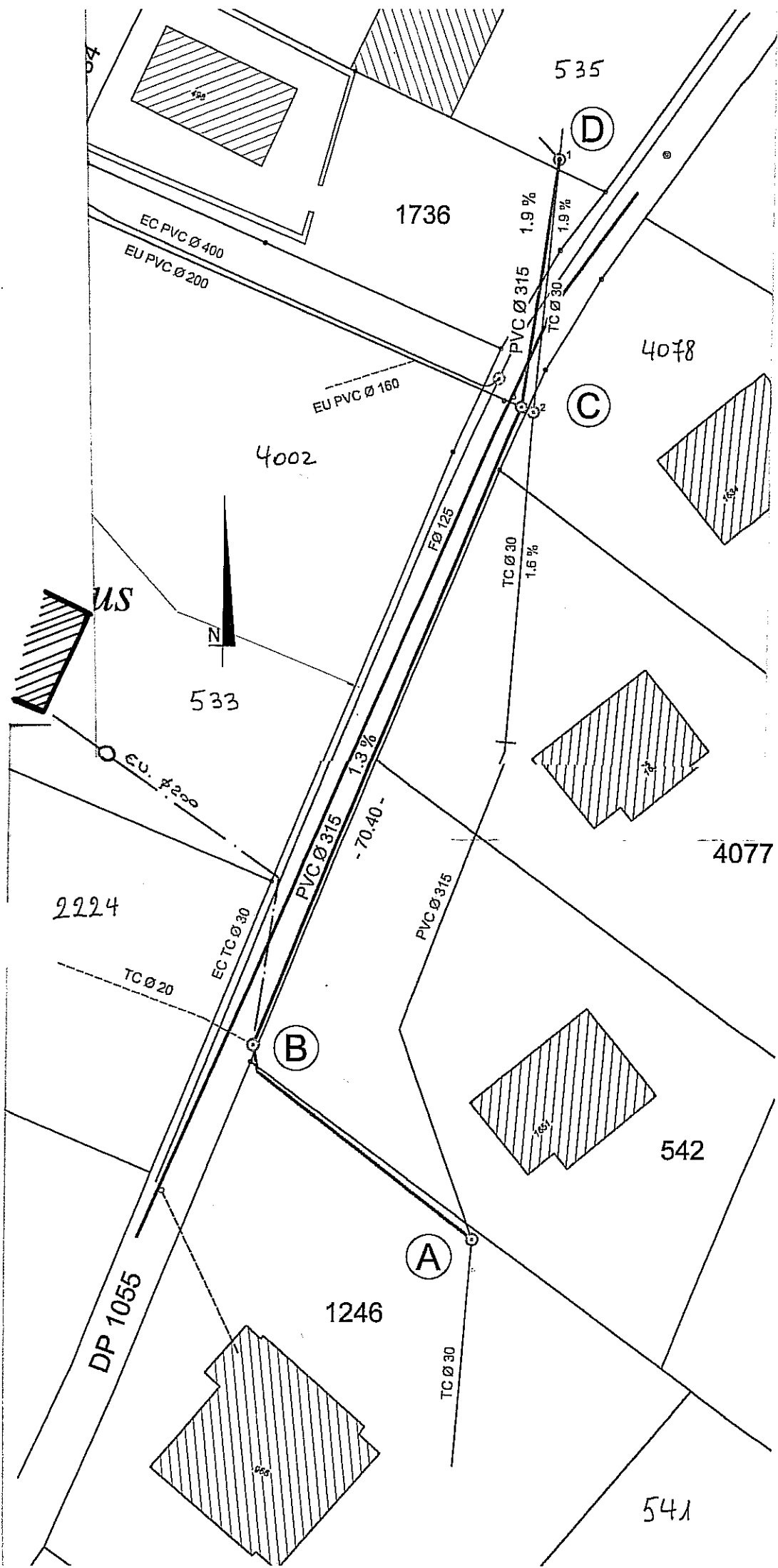
Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

<p>Le Syndic :</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Jean-Marc Udriot</p>	<p>Le Secrétaire :</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Bernard Isernschmied</p>
---	---



Annexes : plans





*Caudraule*

*Lecheres*

*Large Dessous*

*Caudraule*

*Rte des Eserts*

*Rte de Cretaz*

*Rte de Cretaz*

*Rte de Clos Soleil*

*Rte de Clos*



# CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

## EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2009

présidée par Monsieur Jean-Martin STOLL

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Vu le préavis municipal no 15/2009 du 14 octobre 2009

### REPLACEMENT D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES AU LIEU-DIT " EN CAUDRAULE "

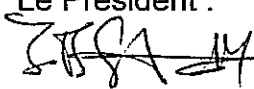
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire  
et de la Commission des Finances

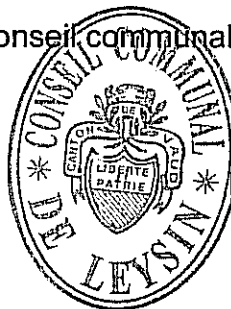
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

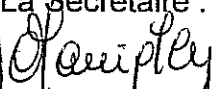
#### DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 161'000.-- TTC, pour le remplacement d'un collecteur d'eaux usées au lieu dit "En Caudraule"
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de crédit de fr. 161'000,-- auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, remboursable en 15 ans au maximum,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum.

Ainsi délibéré en séance du 29 octobre 2009

Au nom du Conseil communal de Leysin :  
Le Président :   
Jean-Martin Stoll



La Secrétaire :   
Nicole Manigley